

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit PURERINCE  
UFI : 3WF6-6FV7-430H-YUGY

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>  
- Liquide de rinçage  
- Uniquement à usage professionnel

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OBIOSEED  
Parc d'activités du Plateau de Signes  
94 Allée d'Helsinki  
83870 SIGNES  
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590  
Site web <https://obioseed.com/>  
sécurité contact : 0494241414 contact@obioseed.com

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (CAS No.: 1591782-62-5)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

matière vPvB. - Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
ETHANOL	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	5 - 15	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50>=%<=100
1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol	n°CAS : 1591782-62-5 Numéro d'identification UE : N°CE : Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120028964-50-0000	0 - 5	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE	n°CAS : 5949-29-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42-XXXX	0 - 5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation

- 1 - En cas d'inhalation massive et de symptômes, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit
- 3 - Assurez vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture...
- 4 - En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité (PLS)
- 5 - Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus (bouche à bouche)
- 6 - Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire (massage cardiaque) s'il y a à la fois arrêt respiratoire et absence de pouls

##### Après contact avec la peau

- 1 - Enlever le contenant et stopper l'écoulement de l'agent causal
- 2 - Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- 3 - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
- 4 - Durée du rinçage indicatif:
- T > 15 à 20 min. : irritations modérées à graves et toxicité aiguë
- T > 5 min. : non irritant ou légèrement irritant.

##### Après contact avec les yeux

- 1 - Rincer l'oeil à grande eau tiède ou au serum physiologique pendant au moins 15 minutes.
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit
- 3 - Consignes de rinçage: enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, continuer de rincer. Faire couler l'eau toujours du nez vers l'oreille. Eviter les éclaboussures vers l'autre oeil. Maintenir l'oeil bien ouvert à l'aide des doigts. Bouger l'oeil dans toutes les directions lors du rinçage.
- 4 - Une fois le rinçage effectué, couvrez l'oeil avec un compresse en attendant les secours.

##### En cas d'ingestion

- 1 - Ne JAMAIS faire VOMIR ou faire BOIRE la victime
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit.
- 3 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

- 4 - En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- 1 - Feux de classe B:
- 2 - Extincteur à poudre (sèche polyvalente ABC et poudre BC)
- 3 - Extincteur au CO2
- 4 - Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- 5 - Mousse
- 6 - Sable
- 7 - Couverture anti-feu

Moyens d'extinction inappropriés

- 1 - Les extincteurs à eau pulvérisée sans additifs, sauf pour les feux inflammables qui possèdent un point éclair supérieur à 100°C
- 2 - Jet d'eau pulvérisée
- 3 - L'eau n'est pas à utiliser sur les liquides moins denses que l'eau

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé

Produits de décomposition dangereux - Ne pas respirer les fumées. Les produits de combustion peuvent contenir du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2), oxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO2)

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- \* Principales mesures de lutte contre l'incendie:

- 1- L'intervention doit se faire avec le port de bottes, les gants, une protection des yeux et du visage, un appareil respiratoire autonome et une combinaison adaptés aux substances chimiques
- 2- Supprimer le combustible.
- 3- Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau ou d'un écran thermique.

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

- 4- Isoler la zone impactée.
- 5- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- 6- Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts et les cours d'eau, à traiter comme un déchet dangereux.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

- \*Procédure en cas de déversement mineur
- 1- Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.
- 2- Couper la source du déversement et les sources d'ignition et de chaleurs
- 3- Fermer les portes ou barrer la zone avec rubalise.
- 4- Revêtir les équipements de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).
- 5 - Eviter de respirer les vapeurs et s'équiper d'un masque à filtre approprié
- 6- Confiner et couvrir le déversement avec des granulats absorbant adéquats (voir 6.3).
- 7- Aérer vers l'extérieur.
- 8- Récolter les granulats absorbants et les éliminer en tant que déchets dangereux (voir rubrique 13). Nettoyer abondamment la région souillée avec de l'eau.
- 9- Si le déversement n'est pas maîtrisé, appeler les secours sur site et préparer les fiches de Données de sécurité (FDS) à remettre au groupe d'intervention Attendre l'arrivée des secours pour les renseigner. En cas de signes de gravité évacuer les habitations. Annoncer l'accident à la DREAL..

##### Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- 1 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- 2 - Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- 3 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets
- 4 - Les déchets issus du nettoyage du déversement sont à traiter comme des déchets dangereux.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes et matériel de confinement

- \* Mise en place d'une enceinte de protection : utiliser les boudins, feuilles absorbantes et coussins pour les déversements mineurs et les barrages, rouleaux absorbants pour les déversements majeurs.
- \*Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- \*Couverture des égouts : utiliser des tapis obturateurs, sauf si le bâtiment est sur rétention et que les égouts sont reliés à des cuves de rétention.

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Se reporter à la rubrique 13 pour la gestion des absorbants contaminés
- Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours
- Se reporter à la rubrique 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie
- Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- \* Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- \* Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- \* Se laver les mains après chaque utilisation
- \* Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- \* Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- \* Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- \* Le rinçage des surfaces et équipements destinés à entrer en contact avec des aliments, boissons ou des denrées alimentaires est obligatoire. Rincer abondamment avec de l'eau potable.
- \* Les équipement, ustensiles ou matériels à désinfecter peuvent être pré-lavés à l'eau pour retirer l'excédent de saleté.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage : matières liquides inflammables
- \* Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- \* Stocker à température ambiante dans l'emballage d'origine bien fermé
- \* Protéger contre: Forte chaleur
- \* Stocker éloigné de toute source de chaleur et de matières incompatibles (voir rubrique 10).
- \* Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- \* Le stockage doit être séparé des bases
- \* Durée de stockage maximale: 24 mois
- Stocker éloigné de toute source de chaleur et de matières incompatibles (voir rubrique 10).

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 - Paramètres de contrôle

ETHANOL (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	1900 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	9500 mg/m <sup>3</sup>

#### DNEL / PNEC

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE (5949-29-1)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
PNEC eaux, eau douce	0,44 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,044 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3,46 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	34,6 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	1000 mg/l		

ETHANOL (64-17-5)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	87 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	1900 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	343 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	206 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,96 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,79 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	2,75 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3,6 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	0,63 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	720 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	580 mg/l		

1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (1591782-62-5)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	2,14 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	10,58 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	3,73 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	30 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	24,43 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	10 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	1 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	94 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	9,4 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	50 mg/l		

#### 8.2 - Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

- 1 - Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- 2 - Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment
- 3 - Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.



## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

- 4 - Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Vérifier l'état avant utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:  
Lunettes avec protections sur les côtés



- Vêtement de protection



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Couleur	Liquide transparent	Aspect Odeur	Liquide limpide ALCOOL
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		2,2 < V < 3,2	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		49 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		0,99 < V < 1,01 @20°C	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

#### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 % < V < 9,5 %
---------------	-----------------



## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
- Attention aux réactions entre les acides et les bases

#### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote

#### 10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation
- Ne pas mélanger avec d'autres produits
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

#### 10.5 - Matières incompatibles

- Bases

#### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Se référer à la rubrique 5.2 pour les produits de combustion.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité : Substances

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE (5949-29-1)	
LD50 oral (rat)	5400 mg/kg OCDE 401 (Souris)
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg OCDE 402
1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (1591782-62-5)	
LD50 oral (rat)	(Rat femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 423
LD50 dermal (rat)	(Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 402
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	(Rat, mâle et femelle) Durée d'exposition: 4h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode OCDE ligne directrice 436

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Non classé
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.  - Risque de lésions oculaires graves. - Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme perturbant le système endocrinien pour la santé humaine
- Effets interactifs: Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

### Toxicité : Substances

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE (5949-29-1)	
EC50 48 hr crustacea	1535 mg/l (Daphnia magna)
LC50 96 hr fish	440 mg/l < V < 706 mg/l
1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (1591782-62-5)	
EC50 48 hr crustacea	> 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) OCDE 202
LC50 96 hr fish	> 100 mg/l 48h Danio rerio (poisson zèbre) OCDE 203
ErC50 algae	> 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus(algues vertes)) 72 h OCDE 201
NOEC chronic fish	200 mg/l Danio rerio (poisson zèbre) 9 jours OCDE ligne directrice 212
NOEC chronic crustacea	50 mg/l (Daphnia magna) 21 jours OCDE ligne directrice 211
NOEC chronic algae	250 mg/l < V < 1000 mg/l 21 jours Brassica napus OCDE ligne directrice 208
NOEC chronic other aquatic plants	500 mg/l < V < 1000 mg/l 21 jours Avena sativa (avoine) Glycine max (graine de soja) OCDE ligne directrice 208

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible
---------------------------------	--------------------------

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

- Code déchet pour le produit: 16 03 05\*
- Code déchet pour l'emballage: 15 01 10\* (Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)
- Le produit et les emballages du produit sont à considérer comme des déchets dangereux.
- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Evacuation des eaux

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

#### Précautions particulières à prendre

- \* Respecter la méthode de traitement en tenant compte de la "Hiérarchie des déchets" : (DIRECTIVE cadre sur les déchets)
- 1. Prévention (réduire la consommation, prolongation de la durée de vie, réduire les effets nocifs du déchet ou la teneur en substances nocives)
- 2. Préparation en vue du réemploi (contrôle, nettoyage ou réparation en vue de la valorisation des déchets pour une réutilisation sans prétraitement)

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

- 3. Recyclage (retraitement des déchets en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins)
- 4. Autre valorisation, notamment valorisation énergétique (faire en sorte que les déchets remplacent des matières qui auraient été utilisées, ou des combustibles pour la valorisation énergétique)
- 5. Élimination (toute opération qui n'est pas de la valorisation)

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      0 % < V < 9,5 %

- Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

## PURE PART DE NATURE-LIQUIDE RINCAGE MACHINE ECOCERT

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

Site web <https://obioseed.com/>

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
5,01	09/06/2022		Modification rubrique 2
5	03/06/2022		Composition et mise en conformité à l'Annexe II de REACH

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Conforme à l'Annexe II du règlement REACH modifié par le RÈGLEMENT (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020  
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

\*\*\* \*\*